

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 9

DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Rapporteur spécial : M. Jean-Marie LOUVEL

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 9),
1108 (tomes I et II, annexe IV), 1112 et in-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

Mesdames Messieurs,

Comparé à celui de 1964, le budget des Départements d'Outre-Mer se présente de la manière suivante :

	1964	1965
	(En francs.)	
<i>Dépenses ordinaires :</i>		
Titre III. — Moyens des services.....	65.457.704	74.173.086
Titre IV. — Interventions publiques.....	31.149.180	33.145.200
Totaux pour les dépenses ordinaires.....	96.606.884	107.318.286
<i>Dépenses en capital :</i>		
Crédits de paiement.....	140.700.000	119.600.000
Totaux.....	237.306.884	226.918.286
<i>Dépenses en capital (autorisations de programme) ..</i>	126.800.000	126.350.000

Au total, les possibilités de dépenses pour 1965 sont minorées de 10.388.598 F, ce qui représente une diminution de 4,3 %, alors que le budget général progresse de 7 % et que le budget des Départements d'Outre-Mer avait enregistré en 1964, par rapport à l'année précédente, une amélioration de 16 %.

Les dépenses ordinaires s'accroissent de 10.711.402 F, soit 11 %. Les crédits de paiement ouverts au titre des dépenses en capital diminuent de 21.100.000 F, soit 15 %.

I. — Les dépenses ordinaires.

Au titre des Mesures acquises, nous trouvons une diminution de 3.662.423 F résultant :

— d'une augmentation de 1.837.577 F en ce qui concerne les moyens des services : il s'agit de l'extension, en année pleine, des améliorations de rémunérations obtenues par les fonctionnaires au cours de l'année 1964 ;

— d'une diminution de 5.500.000 F en ce qui concerne les interventions publiques : un crédit d'égal montant, ouvert l'année précédente pour la construction de centres de formation professionnelle à la Réunion, à la Martinique et à la Guadeloupe, n'a pas lieu d'être reconduit.

Au titre des Mesures nouvelles, il est demandé un supplément de 14.373.825 F, se décomposant en 6.877.805 F pour les Moyens des services et 7.496.020 F pour les Interventions publiques.

A. — LES MOYENS DES SERVICES (titre III).

Trois des mesures ne constituent en réalité que des *transferts* d'un montant important (6.038.577 F) en provenance des budgets suivants :

a) De *l'Intérieur* (1.736.698 F) : cent emplois pour renforcer les services extérieurs de la Sûreté nationale dans les D. O. M. ;

b) Des *Armées* :

— 2 emplois et les crédits correspondants prévus au titre du bureau d'études de la Réunion,

— 220 emplois et les crédits de fonctionnement des centres militaires de formation professionnelle de Fontenay-le-Comte et d'Alençon (4.181.879 F). Cette dernière mesure se justifie par le fait que ces centres, qui assurent la formation professionnelle des militaires du contingent, reçoivent des stagiaires de l'outre-mer, le premier pour la totalité de son effectif (environ 500), le second pour la moitié seulement (environ 300). Le Ministère des Armées s'attachant à n'assurer le financement que d'organismes à vocation strictement militaire, il a été convenu que les dépenses relatives aux deux centres précités seraient prises en charge par le budget des D. O. M., d'une manière quasi totale en ce qui concerne le premier, au prorata des ressortissants d'outre-mer qu'il reçoit en ce qui concerne le second.

Restent trois mesures vraiment nouvelles :

a) *La création d'une sous-préfecture à la Trinité* (Martinique) demandée par la commission interministérielle chargée de l'étude des problèmes posés par les finances des collectivités locales des

D. O. M. Outre la création d'un emploi de sous-préfet — gagée par la suppression de l'un des deux postes de secrétaire général de la Guyane — cette mesure nécessite la création d'un emploi d'attaché de préfecture et de trois emplois de personnel de bureau ;

b) *Le renforcement des personnels des préfectures dans les D. O. M. insulaires :*

Deux emplois de chef de division, quatre emplois d'attachés et quatre emplois de secrétaires administratifs sont créés ;

c) *Le réaménagement des effectifs du service militaire adapté aux Antilles et à la Guyane.*

Cette mesure n'aura pas d'incidence financière en 1965 puisqu'elle a été plus que gagée par une réduction des dépenses de fonctionnement et par une réduction des effectifs de la troupe (300 membres).

Il sera créé 63 emplois de sous-officiers et 8 emplois d'agents de bureau. L'Administration justifie ce réaménagement par le fait que les unités sont très dispersées géographiquement et, par conséquent, insuffisamment encadrées.

Au 1^{er} août 1964, les effectifs du S. M. A. s'élevaient à 2.938 unités, dont 2.880 militaires (108 officiers, 308 sous-officiers et 2.464 hommes de troupe) et 58 civils (2 administrateurs civils et 56 contractuels).

B. — LES INTERVENTIONS PUBLIQUES (titre IV).

Si l'on excepte une économie de 3.980 F résultant de l'achèvement des travaux d'abornement de la frontière guyano-brésilienne, on trouve deux mesures nouvelles au titre des interventions publiques.

a) L'inscription à un chapitre nouveau (44-01) de la charge afférente au *service des annuités à verser à la Compagnie martiniquaise de distribution d'énergie électrique* (+ 2 millions de francs).

La loi du 7 décembre 1961 a mis fin au privilège de ladite compagnie et il a été prévu le versement, par annuités, d'une indemnité pour le rachat de ses biens, droits et obligations.

La production et la distribution d'électricité ont été confiées à une société d'économie mixte où 7 % du capital est entre les mains d'actionnaires privés et les 93 % restants partagés entre la Caisse centrale de la France d'outre-mer, Electricité de France, le département de la Martinique et les collectivités locales.

Il est à signaler que la nouvelle société a accru le potentiel technique de l'entreprise et a diminué le prix du courant de 20 % ;

b) *Le développement de la politique de migration* (+ 5,5 millions de francs). Le Ministère a l'intention de porter de 4.000 à 8.000 le nombre des migrants en métropole.

II. — Les dépenses en capital.

Les crédits de paiement diminuent, nous l'avons vu, de 15 %. Quant aux autorisations de programme, elles sont aussi légèrement diminuées : 126,35 millions, contre 126,8 millions en 1964.

A. — LES INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT (titre V).

Les dotations du chapitre 58-40, qui retracent les opérations d'équipement de la Sûreté nationale, sont restées à leur niveau de 1964, soit : 600.000 F en autorisations de programme et 600.000 F en crédits de paiement.

Grâce aux crédits inscrits ou transférés à ce chapitre au cours des années précédentes, il a été possible de lancer les opérations suivantes :

- construction de l'hôtel de police de Pointe-à-Pitre ;
- première tranche de l'hôtel de police de Fort-de-France ;
- première tranche du casernement des C. R. S. de Saint-Denis-de-la-Réunion.

Le crédit demandé pour 1965 doit permettre :

- de terminer l'hôtel de police de Fort-de-France par la construction d'une deuxième tranche ;
- d'achever le casernement des C. R. S. de Saint-Denis-de-la-Réunion en réalisant les salles communes et les salles de garde.

B. — LES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (titre VI).

a) En ce qui concerne le *F. I. D. O. M.*, elles se présentent de la manière suivante :

	1964	1965
	(En millions de francs.)	
1. <i>Section centrale</i> (chap. 68-00) :		
— autorisations de programme.....	83	86,35
— crédits de paiement.....	92	80,35
2. <i>Section locale</i> (chap. 68-02) :		
— autorisations de programme.....	30	30
— crédits de paiement.....	33	30

La répartition des autorisations de programme est effectuée par le Comité directeur de *F. I. D. O. M.* Aussi n'est-il possible, actuellement, que de donner une ventilation prévisionnelle pour l'année 1965 qui est la suivante :

	Autorisations de programme.
	(En millions de francs.)
1. — <i>Section centrale</i> :	
— Aide au développement de l'agriculture, du tourisme, de l'artisanat et de l'industrie.....	45,2
— Infrastructure économique	29,85
— Equipement social	1,5
— Aide au développement de la construction et opérations de rénovation urbaine	9,8
Total	86,35
2. — <i>Section locale</i> :	
— Production	13
— Infrastructure économique	2
— Equipement social	5
— Habitat et urbanisme.....	10
Total	30

b) S'agissant de *l'acquisition de terrains domaniaux* (chap. 68-10), nous constatons que, pas plus qu'en 1963 et en 1964, aucune dotation n'a été ouverte au titre de 1965 et que les crédits de paiement antérieurement ouverts n'avaient pas été consommés au 31 décembre 1963.

c) Les dotations du *Service militaire adapté aux Antilles et en Guyane* (chap. 68-11) sont les suivantes :

	<u>1964</u>	<u>1965</u>
	(Millions de francs.)	
— Autorisations de programme.....	12,8	9 »
— Crédits de paiement.....	14,7	8,25

Les crédits demandés sont essentiellement destinés :

- à réaliser le programme de logement de cadres en Martinique, Guadeloupe et Guyane ;
- à l'achèvement des locaux de troupe en Guyane et la construction des bâtiments de commandement et de l'intendance, en vue du transfert de la direction du S. M. A. de Martinique en Guyane au 1^{er} janvier 1966 ;
- à la continuation des travaux au profit des collectivités locales, en particulier la route Montsinéry—Régina—Saint-Georges (240 km) et du renouvellement du matériel roulant et de travaux publics ;
- à la création de nouvelles sections professionnelles à l'école Saint-Jean-du-Maroni.

d) *Les subventions d'équipement aux collectivités locales* sont d'un même montant qu'en 1964.

— *Chapitre 68-20. — Réparations aux édifices culturels* : une somme de 100.000 F est inscrite en autorisations de programme et en crédits de paiement ; cette dotation doit permettre de venir en aide aux édifices qui, aux Antilles, ont souffert des effets du dernier cyclone.

— *Chapitre 68-50. — Constructions publiques* : le crédit demandé — 300.000 F en autorisations de programme et en crédits de paiement — permet de subventionner les constructions publiques à 30 % ; il servira notamment au financement de la construction, par le département de la Martinique, de la sous-préfecture dont la création est demandée dans le présent budget.

*
* *

Observations de la Commission des Finances.

En présence des calamités qui, cette année encore, se sont abattues sur les départements d'outre-mer, la Commission des Finances a tenu à adresser une nouvelle fois aux populations éprouvées l'expression de sa sympathie. Elle demande au Gouvernement de ne pas hésiter à prendre les mesures nécessaires pour soulager les misères et les souffrances des victimes et pour entreprendre la réparation des dégâts occasionnés. Elle suggère enfin la création d'une caisse spéciale destinée à venir au secours et sans délai des sinistrés.

En annexe I est publié le bilan de l'aide accordée à la suite des cyclones : 40 millions de francs à la suite du cyclone « Edith » et 11.500.000 F comme ouverture d'un premier crédit à la suite du cyclone « Cléo ».

*

* *

La Commission des Finances a examiné les demandes de crédits sur un plan général laissant, suivant l'habitude, le soin aux parlementaires des départements de présenter leurs observations locales respectives.

Les crédits demandés ont été acceptés tels qu'ils ont été présentés, bien qu'ils soient en diminution notable proportionnellement aux années précédentes. Ces crédits ont fait l'objet de demandes de renseignements que le Rapporteur spécial s'est efforcé de satisfaire et d'observations auxquelles le représentant du Gouvernement sera prié, en séance publique, de répondre.

1° DÉPARTEMENTALISATION

La Commission des Finances a rappelé que la départementalisation inscrite dans la Constitution impose en faveur de ces départements relativement récents (1946) l'assimilation entière et complète à ceux de la métropole. Or à l'heure actuelle, si des progrès substantiels ont été réalisés, force est cependant de constater que des différences subsistent encore et que celles-ci

provoquent de la part des intéressés des doléances justifiées. Ces différences subsistent notamment en ce qui concerne l'augmentation du niveau de vie des travailleurs (S. M. I. G.) et en ce qui concerne le domaine social, en matière d'allocations familiales en particulier.

La Commission des Finances demande que soit établie la liste des différences existant encore, avec leur importance, et que le Gouvernement indique dans quel délai il compte faire bénéficier les populations des départements d'outre-mer de la parité avec les départements métropolitains.

2° SERVICE MILITAIRE ADAPTÉ

La Commission des Finances s'est montrée toujours quelque peu réservée sur les crédits concernant le service militaire adapté. Aussi a-t-elle demandé au Gouvernement de lui fournir un bilan de l'activité du S. M. A. pour l'année 1964.

Le bilan figure en annexe II.

En prenant acte des travaux effectués, la Commission des Finances aurait souhaité avoir une idée approximative de la rentabilité de tels travaux. Elle confirme son étonnement, puisque le Gouvernement se déclare satisfait des services rendus par le S. M. A. aux Antilles et en Guyane, que celui-ci ne soit pas institué sur une forme analogue à la Réunion.

3° CRÉDITS F. I. D. O. M.

La Commission des Finances a constaté avec regret que certains des objectifs du IV^e Plan n'avaient pas été atteints, bien que ces objectifs aient été considérés, au moment du vote de la loi de programme, comme des minima. Cette situation résulte évidemment de l'insuffisance des crédits F. I. D. O. M. et des crédits d'équipement affectés par les ministères techniques intéressés aux départements d'outre-mer.

La Commission des Finances demande à M. le Ministre chargé des D. O. M. de revoir, pour 1965, les crédits qui lui sont indispensables afin que les ministères spécialisés ne réduisent pas les crédits devant être affectés normalement aux D. O. M., sous prétexte que ceux-ci bénéficient de crédits supplémentaires par l'intermédiaire du F. I. D. O. M. Les crédits F. I. D. O. M. sont

en effet essentiellement des crédits dits « de rattrapage » et ne sont pas là pour se substituer aux crédits normaux.

En annexe III, figure le bilan résumé des principales opérations terminées, poursuivies et lancées en 1964 sur les dotations F. I. D. O. M.

4° CRÉDITS CONCERNANT LA MIGRATION

La Commission des Finances a eu l'attention attirée sur les crédits demandés pour la migration dont elle approuve le principe.

Les renseignements obtenus du Ministère indiquent l'objectif du Gouvernement qui est de porter, à partir de 1965, le rythme annuel des migrations de 4.000 à 8.000.

L'annexe IV donne l'étude sociologique fournie par les services du Ministère à ce sujet.

5° CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DE LA MARTINIQUE

La Commission des Finances a demandé un certain nombre de précisions sur le statut, la composition et les objectifs de cette société.

Ces renseignements sont fournis en annexe V et ne soulèvent pas d'observations.

6° NON-UTILISATION DE CRÉDITS

La Commission des Finances s'est émue de la non-utilisation de crédits concernant l'acquisition par le Service des Domaines de terrains de la zone dite « des cinquante pas géométriques ».

Une note figurant en annexe VI donne tous renseignements à ce sujet : elle précise que vraisemblablement le crédit ne sera pas entièrement utilisé.

7° AÉROPORT DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

M. Coudé du Foresto a émis des réserves sur les travaux d'agrandissement de l'aéroport de Saint-Denis qui, à son avis et en tout état de cause, devra, dans un avenir assez prochain, être déplacé.

8° PROGRÈS RÉALISÉ DANS LA RECHERCHE DE LA DIVERSIFICATION
DES CULTURES

La Commission des Finances a souligné une fois encore la nécessité d'un effort important en faveur de la diversification des cultures dans les D. O. M.

Une note publiée en annexe VII et fournie par les Services du Ministère donne tous renseignements à ce sujet.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances vous propose l'adoption du budget des Départements d'Outre-Mer pour 1965 tel qu'il vous est soumis.

ANNEXE I

BILAN DE L'AIDE ACCORDEE A LA SUITE DES CYCLONES

1° Le cyclone « Cléo » qui s'est abattu sur la Guadeloupe le 22 août dernier a été d'une extrême violence. Il a balayé successivement l'île de Marie-Galante, puis la Guadeloupe proprement dite et notamment la portion comprise au Sud des communes de Petit-Bourg et de Deshaies.

S'il n'y a eu que relativement peu de victimes (14 morts et une trentaine de blessés), en raison de la très grande efficacité du dispositif d'alerte, les dégâts matériels sont par contre considérables.

Sur le plan agricole, on peut dire qu'à l'exception de très rares cultures maraîchères et de quelques plantations de café tout a été aénanti : bananeraies, vergers, cultures florales...

Les dommages immobiliers sont eux aussi considérables. Des bâtiments en pierre ou en béton de grande solidité ont été écrasés, des centaines de maisons construites en dur se trouvent maintenant sans toit et sans charpente.

Les pouvoirs publics sont immédiatement intervenus pour organiser les premiers secours et arrêter les modalités de l'aide qui sera apportée aux sinistrés.

Au total, il a été décidé d'accorder à la Guadeloupe une subvention de 25 millions de francs à laquelle s'ajouteront des prêts à condition particulièrement intéressante pour un montant de 44 millions de francs.

Cette aide revêtira les formes essentielles suivantes :

- organisation des secours d'urgence grâce à des distributions de vivres et de secours aux nécessiteux ;
- aide à la reconstitution de l'habitat privé grâce à la fourniture gratuite de tôles et de matériaux et à l'octroi de prêts permettant la reconstruction des cases détruites ;
- aide à l'agriculture qui sera particulièrement importante, compte tenu de l'ampleur des dommages causés. Cette aide accordée aux agriculteurs permettra d'une part, de distribuer des secours à tous les petits planteurs et, d'autre part, d'accorder aux planteurs sinistrés des prêts à condition très avantageuse : taux d'intérêt réduit, durée de remboursement sur douze ans, remise d'annuités correspondant au tiers du capital échelonné sur les quatre premières années ;
- aide aux secteurs économiques autres que l'agriculture et notamment aux pêcheurs sinistrés ;
- enfin, aide sous forme de subventions et de prêts aux collectivités locales pour leur permettre de remettre en état leurs infrastructures.

Un décret paru au *Journal officiel* du 11 septembre a porté ouverture d'un premier crédit de 11.500.000 F pour alimenter la section ouverte au Fonds de secours aux victimes des sinistres et calamités au titre de ce cyclone « Cléo ».

2° A la suite du cyclone « Edith » qui avait ravagé l'an dernier les deux départements de la Martinique et de la Guadeloupe, une subvention globale de 40 millions de francs avait été accordée.

Le règlement des subventions ainsi accordées est actuellement en voie d'achèvement : l'aide directe sous forme de distributions de vivres et de salaires et sous forme de subventions directes est d'ores et déjà achevée. L'aide correspondant aux remises d'annuités est actuellement en cours.

ANNEXE II

BILAN DE L'ACTIVITE DU SERVICE MILITAIRE ADAPTE EN 1964

I. — L'année 1964 a été consacrée :

1° A l'achèvement de l'organisation du Commandement, des trois bataillons et du Groupement de Formation professionnelle du Service militaire adapté. En accord avec le Ministère des Armées, une importante réforme administrative a été adoptée à compter du 1^{er} juillet 1964. Elle est caractérisée par :

— la création d'un Commandement du S. M. A., disposant d'une direction des Travaux et d'un Etat-Major de commandement ;

— la transformation en bataillons autonomes des quatre groupements de travaux et de formation professionnelle qui étaient auparavant directement administrés par le Régiment mixte des Antilles-Guyane.

Cette réforme permet de disposer d'une part, d'un « Commandement du S. M. A. » pleinement responsable et bien adapté à ses missions et, d'autre part, d'unités subordonnées à administration et compétence largement décentralisées.

En outre, à partir du 1^{er} octobre 1964, le Colonel commandant le S. M. A. a vu s'accroître ses attributions et ses responsabilités pour la mise en œuvre du S. M. A., la préparation et l'exécution du programme de travaux.

2° A l'instruction des recrues : instruction militaire et formation professionnelle.

En ce qui concerne la formation professionnelle, l'année 1964 a vu l'achèvement des installations du Groupement de Formation professionnelle de Saint-Jean-du-Maroni et l'ouverture des premiers stages de formation professionnelle accélérée. Six stages ont été ouverts dans les disciplines suivantes : peinture en bâtiment, menuiserie, plomberie, serrurerie, charpente bois, électricité.

Ces stages sont menés dans les mêmes conditions et avec les mêmes programmes qu'en Métropole dans les centres de formation professionnelle accélérée. Un accord est récemment intervenu avec le Ministère du Travail pour la délivrance des certificats civils de formation professionnelle accélérée aux élèves ayant réussi aux examens de fin de stage.

3° A la poursuite de l'exécution de travaux importants au profit des collectivités locales.

Guyane :

Route Tonaté—Montsinéry—Le Gallion : ouvrages d'art, plateforme et stabilisation de 15 kilomètres de route.

La fin des travaux de cet important chantier de route qui permettra d'éviter le bac du Larivot est prévu pour la fin de 1965.

Route de Régina : continuation des travaux d'ouverture et des travaux de construction du pont sur l'Orapu.

Polder Marie-Anne : participation aux travaux d'infrastructure — construction d'un appontement, d'une partie de la route d'accès, des viabilités et d'un programme de 28 logements — en liaison avec la S. A. T. E. C.

Martinique :

Route Diamant—Petite Anse : l'achèvement des travaux sur cet important chantier est prévu pour le début de l'année 1965.

Route Morne-Rouge—Morne-Capot : continuation des travaux. Ce chantier, qui avait dû être provisoirement arrêté en raison de difficultés d'effectifs, va être repris au début de l'année 1965.

Lotissement de Sainte-Anne, construction de 30 logements : ce chantier est en cours et son achèvement est prévu fin 1965.

Réfection de la piste Galocha—Morne-Bigot : ce chantier, destiné à faciliter l'installation de la télévision, sera terminé fin 1964.

Route du Marin à Sainte-Luce : études préalables.

Guadeloupe :

Doublement de la route nationale n° 1 de Gourbeyre à Trou-aux-Chiens.

Continuation des travaux : aménagement du domaine de Longuetau, en liaison avec la Satec.

Ouverture des routes d'accès.

De plus, à l'occasion du cyclone Cléo, qui a atteint la Guadeloupe au mois d'août 1964, le S. M. A. a participé très activement à l'exécution du plan Orsec.

*

* *

II. — En ce qui concerne le problème de la diminution de l'effectif des hommes de troupe, il est apparu que compte tenu de la réforme administrative rappelée ci-dessus, le S. M. A. est en mesure de fonctionner de façon satisfaisante et de fournir une préformation ou une formation de qualité aux jeunes gens incorporés.

ANNEXE III

BILAN RESUME DES PRINCIPALES OPERATIONS TERMINEES POURSUIVIES ET LANCEES EN 1964, SUR LES DOTATIONS DU F. I. D. O. M.

I. — Opérations terminées.

1° INFRASTRUCTURE

L'autoroute de Fort-de-France au Lamentin, à la Martinique, longue de 8 kilomètres, a été ouverte à la circulation au mois d'août 1963. Elle a reçu en 1964 certains aménagements complémentaires et notamment son revêtement définitif. Ces travaux ont été plus importants qu'il n'avait été prévu par suite des dommages causés par le cyclone Edith du 25 septembre 1963.

La route de Saint-Denis à la Possession par le littoral à la Réunion a été inaugurée au mois de juillet 1963. Longue de 11 kilomètres, elle réduit considérablement la distance qu'il fallait parcourir jusqu'à maintenant par la route dite de la Montagne de 35 kilomètres qui reliait Saint-Denis au port de la pointe des Galets. Des crédits ont été prévus en 1964 pour assurer la stabilisation définitive de cet ouvrage tant du côté de la terre que du côté de la mer où des enrochements de protection supplémentaire doivent être mis en place.

Outre diverses opérations de modernisation, un crédit de 1.550.000 F permet le règlement définitif des travaux de l'appontement bananier de Basse-Terre en Guadeloupe, qui a été terminé fin 1963 ; cet ouvrage avait été entrepris en 1960 au moyen d'une subvention du F. I. D. O. M. et d'un prêt contracté auprès de la Caisse centrale de Coopération économique par la Chambre de commerce de Basse-Terre. Cet appontement assure l'évacuation des bananes de toute la partie Sud de la Guadeloupe.

En Guyane, la construction du nouvel appontement de Saint-Laurent a été achevée, l'aménagement des terre-pleins de stockage se poursuit.

En Guadeloupe, la « traversée de la Guadeloupe », c'est-à-dire la route reliant la région « au vent » à la côte « sous le vent » à travers la forêt centrale ainsi mise en valeur, a été activement poussée et ses terrassements seront pratiquement achevés à la fin de l'année 1964.

2° EQUIPEMENT SOCIAL

En Guadeloupe, l'achèvement de l'hôpital de Saint-Martin et du Laboratoire départemental.

3° AIDE A LA CONSTRUCTION

En Martinique : participation du F. I. D. O. M. au financement des travaux de viabilité du lotissement de la Batelière à Schoelcher réalisés par la Société anonyme d'H. L. M. Ozanam.

II. — Opérations poursuivies en 1964.

1° AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

Poursuite des opérations de réforme foncière : les opérations de réforme foncière entreprises jusqu'alors ont consisté dans le lotissement de domaines mis en vente par le propriétaire. Elles se sont poursuivies en 1964, d'une part, dans les mêmes conditions que précédemment et, d'autre part, dans la réalisation de lotissements en fermage ou en colonat partiaire des superficies excédentaires.

Les crédits dégagés pour la réforme foncière sont utilisés pour les études agro-sociologiques nécessaires à l'établissement des lotissements et à la réalisation de l'infrastructure commandée par ces établissements.

Poursuite des actions traditionnelles des services locaux du Ministère de l'Agriculture, à savoir :

- Amélioration de la productivité chez les agriculteurs ;
- Formation et assistance technique des agriculteurs ;
- Opérations d'amélioration d'amélioration des sols, d'équipement collectif : création de points d'eau, petite irrigation ;
- Opérations de désenclavement des zones de production pour faciliter l'évacuation des produits et accéder aux terres inexploitées ;
- Régénération de la forêt ;
- Création de postes de pénétration dans les massifs forestiers ;
- Opération de défense et de restauration des sols.

Diversification des cultures : il s'agit de développer des cultures qui, dans le passé, ont contribué à la prospérité économique des départements d'Outre-Mer, ou d'implanter des cultures nouvelles qui devraient normalement convenir aux conditions climatiques de ces départements. Il s'agit principalement d'actions d'expérimentation et de développement portant sur le café, le cacao, le tabac, le thé, les cultures florales, etc.

Poursuite des actions des Instituts de recherches agronomiques : la mise en œuvre du développement de l'agriculture se heurte à de très sérieuses difficultés de l'insuffisance des données relatives aux pratiques qu'il est nécessaire de recommander aux agriculteurs. C'est dans ces conditions que les divers organismes de recherche appelés à travailler dans les départements d'Outre-Mer ont été invités à limiter leurs travaux à la recherche appliquée.

2° INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE

Modernisation des routes nationales pour l'ensemble des départements d'Outre-Mer : routes de Grande-Terre en Guadeloupe, rectifications et améliorations de la route nationale n° 1 de Pointe-à-Pitre à Basse-Terre ; début des améliorations de la route nationale n° 2 entre Schoelcher et Saint-Pierre ; à la Réunion, continuation des travaux de la route du Tour de l'Île.

Construction à la Réunion d'un nouveau quai en vue de la desserte du nouveau silo à sucre en vrac ainsi que la modernisation des appontements existants.

3° EQUIPEMENT SOCIAL

Continuation des travaux de construction du Centre d'Apprentissage Saint-Louis à la Réunion.

Les travaux du Sanatorium du Pigeon et du Foyer départemental de l'Enfance à la Guadeloupe sont en cours.

Il en est de même à la Guyane pour l'institution Saint-Léon, à Saint-Laurent-du-Maroni, et des travaux annexes du centre hospitalier de Cayenne.

4° AIDE A LA CONSTRUCTION

En Guadeloupe : édilité des lotissements réalisés par la Société immobilière de la Guadeloupe « S. I. G. ».

- a) A Pointe-à-Pitre. — Fondations spéciales des barres 2 et 3 du quartier de l'Assainissement ; lotissement du Raizet-Sud ;
- b) A Gosier. — Lotissement de Dampierre ;
- c) A Basse-Terre. — Lotissement de Grain-d'Or.

Travaux de viabilité, confiés à la S. I. G., des logements de professeurs de la future cité scolaire d'Abymes.

Opération de rénovation du quartier de l'Assainissement, à Pointe-à-Pitre, réalisés par la Société de Développement de la Guadeloupe « Sodeg ».

Viabilité de lotissements communaux.

En Guyane : logements de fonctionnaires à Cayenne, réalisés par la Société immobilière Antilles-Guyane « S. I. A. G. ».

Viabilité des lotissements des Manguiers et de Mirza, par la S. I. A. G.

En Martinique : viabilité des lotissements réalisés par la S. I. A. G. :

a) A *Fort-de-France*. — De Briant-Balata, Godissard, Trenelle ;

b) *Dans les bourgs*. — Trinité, Lamentin.

En Réunion : édilité des lotissements réalisés par la Société immobilière de la Réunion « S. I. D. R. » :

a) A *Saint-Denis* : Bois des Nèfles, La Source ;

b) *Dans le reste du département* : Le Port.

III. — Opérations lancées en 1964.

1° INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE

En Guyane, mise en service du nouveau bac moderne sur la rivière de Cayenne.

A la Réunion, remise en état de la route de Cilaos et liaison de la Possession à la Pointe des Galets ; réfection du pont sur la rivière des Marsouins, à Saint-Benoît, et déviation de la R. N. n° 2 autour de l'aérodrome de Gillot.

A la Guyane, les études préliminaires du port en eau profonde du Degrad des Cannes, à l'embouchure du Mahury, en vue de desservir la future zone industrielle prévue à cet emplacement, zone où doivent converger les produits industriels et forestiers qui descendront le bassin du Mahury.

La centrale de la Guadeloupe est en voie d'installation à la Pointe Jarry, près de Pointe-à-Pitre, et constituera la première réalisation de la zone industrielle qui est en cours d'aménagement à cet endroit selon les places de l'urbanisme. Sa construction doit demander deux années.

La centrale hydraulique de la Réunion sera installée à Takamaka. Les études ont été confiées à Electricité de France ; compte tenu des délais à prévoir pour l'exécution des ouvrages hydroélectriques, la centrale de Takamaka, dont les travaux sont en cours, pourra entrer en service au cours de l'année 1967.

Un nouveau groupe de 3.500 kV est prévu pour la Martinique. Le F. I. D. O. M. supportait par ailleurs, jusqu'à présent, la charge financière annuelle de l'indemnité de rachat de la concession de la Compagnie martiniquaise de Distribution d'Electricité.

2° EQUIPEMENT SOCIAL

Construction du centre de formation pour instituteurs et institutrices à l'école d'agriculture de Saint-Joseph et de l'école départementale d'infirmiers et d'infirmières à la Réunion.

Construction de l'infirmerie Marie-Anne et du Foyer de Montjoli en Guyane.

3° AIDE A LA CONSTRUCTION

En Martinique : début de l'aménagement de la plaine de la Dillon à Fort-de-France.

En Réunion : début de la viabilisation de la cité satellite de Sainte-Clotilde destinée à un ensemble urbain de 2.000 logements très économiques qui permettra notamment le recasement des occupants des bidonvilles de Saint-Denis et l'amorce de la rénovation urbaine des quartiers insalubres de la ville (notamment du quartier du Butor).

*

* *

Peut-on connaître dès maintenant quelques-uns des projets qui seront lancés en 1965 ?

1. *Aide au développement de l'agriculture :*

Poursuite des types d'action semblables à ceux entrepris ou poursuivis en 1964.

2. *Infrastructure économique :*

Remise en état du bassin de radoub de Fort-de-France, par construction d'un nouveau bateau-porte.

Construction d'une nouvelle centrale électrique à la Pointe des Carrières en Martinique.

A la Réunion, au port de la Pointe-des-Galets : prolongement de la jetée Sud destinée à protéger le port contre l'envahissement des galets, ainsi que la reconstruction des anciens appontements.

En Guadeloupe, à Basse-Terre, aménagement d'un terre-pein équipé de hangars frigorifiques, à l'enracinement de l'appontement bananier.

3. *Aide à la construction :*

En Guadeloupe : viabilité et fondations spéciales du lotissement Bergevin à Pointe-à-Pitre ; l'opération totale doit comprendre 500 logements environ, à réaliser par la S. I. G.

En Martinique : opération de rénovation urbaine du Morne Pichevin à Fort-de-France.

ANNEXE IV

ETUDE SOCIOLOGIQUE SUR LES MIGRANTS EN PROVENANCE DES D. O. M.

La condition des populations des Départements d'Outre-Mer, et, en particulier, celles des îles de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion, est préoccupante depuis de nombreuses années.

En effet, de petite superficie, ces îles, au pouvoir économique limité, aux gisements miniers nuls et aux ressources agricoles souvent dévastées par des fléaux atmosphériques, ont une population dont le nombre s'accroît de plus en plus rapidement.

I. — Poussée démographique.

Favorisée par une fécondité exceptionnelle que freine peu la considération d'illégitimité, la courbe des naissances dépasse de beaucoup celle des décès qui, eux, sont limités par un état sanitaire en continuél progrès.

Il s'est ensuivi un taux de natalité classé parmi les plus importants du monde.

En effet, si la pression démographique en Inde est inquiétante (27,9 ‰) celle de nos îles lui est supérieure et atteint :

42,2 ‰ à la Martinique ;

39 ‰ à la Guadeloupe ;

54,2 ‰ à la Réunion.

En fonction de ces données, le nombre actuel des habitants, comparé à celui existant en 1960, fait apparaître pour ces quatre années, une augmentation de l'ordre de :

10 ‰ à la Martinique ;

14 ‰ à la Guadeloupe ;

15 ‰ à la Réunion.

Soit les variations suivantes :

	1960	1961	1962	1963
Martinique	276.000	284.000	287.000	303.000
Guadeloupe	263.000	266.000	273.000	297.000
Réunion	324.000	331.000	337.000	370.000

2. — Pyramide des âges.

Cette natalité galopante, tout en augmentant le nombre de la population, en rajeunit les éléments et la pyramide des âges se présente comme suit :

	MARTINIQUE (286.131)	GUADELOUPE (272.591)	RÉUNION (336.693)
Moins de 1 an.....	10.209	9.809	13.174
De 1 an à 4 ans.....	33.720	33.799	43.329
De 4 ans à 9 ans.....	42.466	37.584	54.243
De 9 ans à 14 ans.....	32.705	32.847	37.528
De 14 ans à 19 ans.....	25.518	24.949	12.656
De 19 ans à 24 ans.....	23.665	22.013	29.461
De 24 ans à 29 ans.....	19.588	18.907	23.038
De 29 ans à 34 ans.....	16.863	16.492	20.520
De 34 ans à 39 ans.....	15.558	15.280	18.503
De 39 ans à 44 ans.....	13.321	12.882	15.303
De 44 ans à 49 ans.....	13.167	12.390	13.721
De 49 ans à 54 ans.....	10.886	9.861	10.625
De 54 ans à 59 ans.....	8.834	7.674	8.203
De 59 ans à 64 ans.....	6.610	5.931	10.333
De 64 ans à 69 ans.....	5.005	4.659	4.773
De 69 ans à 74 ans.....	6.254	5.860	5.317
De 74 ans à 80 ans.....	2.262	1.654	1.193

3. — Marché de l'emploi.

La pyramide des âges montre bien qu'il s'agit d'une population jeune, qui est convenablement scolarisée puisqu'elle l'est à 85 %, mais les postulants au travail, même partiel, sont contraints au chômage dans la proportion de 50 %.

D'une estimation de la Commission Centrale du Plan d'Équipement, il conviendrait, pour éviter la dégradation du marché du travail et son simple maintien au niveau actuel, de créer 35.000 emplois nouveaux.

Un ensemble de petites réalisations dans divers secteurs industriels et artisanaux ont fourni une partie de ces emplois, au total une vingtaine de mille à l'heure actuelle. C'est donc 15.000 travailleurs actifs qui se présentent sur le marché du travail sans aucun espoir possible.

Une seule solution s'impose : l'émigration.

4. — Les migrations.

Le IV^e Plan, tirant les conséquences de la situation économique et sociale ci-dessus décrite, a souligné l'impérieuse nécessité de recourir à un mouvement de migration.

La Commission centrale du Plan, dans le souci de pallier les difficultés inhérentes au démarrage d'une semblable opération, avait retenu un projet portant sur 30.000 personnes.

Un premier contingent de 1.000 départs fut fixé comme objectif en 1962. Le Bureau pour le Développement des Migrations intéressant les Départements d'Outre-Mer (Bumidom), société d'Etat chargée de veiller à l'application de la politique de migration, réalisa l'implantation de 1.004 migrants pour cette année-là.

Il convenait de considérer cette migration, non pas comme une simple transplantation des Départements d'Outre-Mer à la Métropole, mais de réaliser au profit de chaque migrant une promotion sociale qui permette, après un regroupement familial effectué grâce à l'aide des Pouvoirs publics, son intégration totale et définitive en Métropole.

C'est ce que s'attache à concrétiser le Bumidom dès 1963. Le tableau ci-dessous montre que pour un objectif fixé à 2.000 migrants, 2.113 furent incorporés à la population métropolitaine.

	F. P. A.		AUTRES formations.		PLACEMENTS		REGROUPEMENTS familiaux.		MILI-TAIRES	TOTAL		TOTAL général.
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.		H.	F.	
Martinique	283	2	36	16	142	38	65	109	51	558	163	742
Guadeloupe	321		99	113	60	35	14	22	59	553	69	623
Réunion	62		166	5	173	89	60	37	43	504	181	685
Guyane		1			31	14	7	9	1	39	24	63
Total	666	3	301	34	406	176	146	227	154	1.654	437	2.113

En 1964, le programme comporte 4.000 départs. Au 30 juillet 1964, 2.013 migrants sont déjà établis en Métropole. Ils se répartissent comme suit :

	F. P. A.		AUTRES formations.		PLACEMENTS		REGROUPEMENTS familiaux.		MILI-TAIRES	TOTAL
	H.	F.	H.	F.	H.	F.	H.	F.		
Guadeloupe	140	—	—	—	279	307	51	60	120	957
Martinique	341	—	1	2	142	140	31	26	110	793
Réunion	33	—	—	16	32	80	23	51	10	245
Guyane	—	—	—	—	12	3	1	1	1	18
Total	514	—	1	18	465	530	106	138	241	2.013

On peut donc considérer qu'à l'issue du premier semestre la moitié du programme est réalisé.

Le document ci-dessous fait apparaître que :

1° La formation professionnelle a été dispensée à 514 stagiaires répartis entre les métiers ci-après :

Ajustage	10	Montage câblage	1
Ajustage électricité	4	Peinture	30
Béton armé	91	Plâtrerie	2
Briquetage	37	Plomberie	25
Carrelage	4	Préparatoire bâtiment	5
Charpente métallique	4	Réparation machines agricoles.....	4
Chauffage central	2	Revêtement du sol.....	3
Cimentier enduiseur ravaleur.....	1	Serrurerie	10
Coffrage boisage	8	Soudure mixte	8
Electricité	12	Tôlerie	6
Fraisage	9	Tournage	12
Limousinerie	106	Divers	13
M. C. M.	100		
Menuiserie	7		
			<hr/> 514

2° Les placements directs se ventilent selon la répartition suivante :

FÉMININS		MASCULINS	
Professions para-médicales (agents hospitaliers, aides soignantes-infirmières)	185	Professions para-médicales (agents hospitaliers, infirmiers)	28
Employées de maison et d'hôtel...	112	Employés de maison ou d'hôtel....	2
Manutentionnaires	25	Manœuvres manutentionnaires	69
Ouvrières spécialisées montage....	28	O. S. montage.....	56
Ouvrières spécialisées machines....	18	O. S. machine.....	21
Employées de bureau.....	40	Bâtiment gros œuvre.....	23
P. et T. (Services généraux).....	17	Bâtiment second œuvre.....	27
R. A. T. P.....	5	Soudeurs	9
Employées de fabrication.....	43	Chauffeurs caristes	27
Divers	57	Mécaniciens	9
		Electriciens	4
		P. et T. (Services généraux).....	13
		R. A. T. P.....	5
		Employés de bureau.....	18
		Magasiniers	24
		Employés de fabrication.....	94
		Divers	36
	<hr/> 530		<hr/> 465

Enfin, les militaires démobilisés sur place ont été dirigés sur la formation professionnelle ou placés directement dans un métier rémunérateur. Les chiffres ci-dessous indiquent pour le premier semestre les réalisations du Bumidom dans ce domaine :

Centre F. P. A.....	63	Employés de bureau.....	14
Personnel hospitalier.....	11	Mécaniciens	5
Chauffeurs caristes.....	10	Electriciens	6
O. S. machines.....	15	Manutentionnaires	15
O. S. montage.....	19	Magasiniers	5
Bâtiment gros œuvre.....	4	Agents de fabrication.....	26
Bâtiment second œuvre.....	3	Agents divers.....	24
P. et T.....	9		
R. A. T. P.....	12		<hr/> 241

5. — L'accueil.

Si la formation professionnelle conditionne la promotion sociale des migrants, un bon accueil et des possibilités satisfaisantes de logement sont indispensables à leur intégration définitive en Métropole.

Le Bumidom s'est donc efforcé de préparer pour les arrivants les meilleures conditions d'accueil, de transit et d'hébergement.

A cet effet, en plus du siège social qui se charge des migrants arrivant à Orly et de tous ceux qui transitent par Paris, deux antennes fonctionnent :

- une à Cannes pour l'arrivée des bateaux en provenance de la Réunion,
- l'autre au Havre, destination des Antillais voyageant par mer.

Ces antennes, tout comme le siège social, assurent la réception, le placement, l'hébergement provisoire et, éventuellement, l'accompagnement du migrant à qui sont ainsi épargnés tous les frais de transit.

1965 verra l'ouverture de deux nouvelles annexes à Marseille et Bordeaux ce qui portera à 5 les lieux d'accueil.

Dès leur prise en charge par le service d'accueil, les migrants sont dirigés, soit sur leur destination définitive (Centre de F. P. A., domicile de l'employeur ou logement retenu à leur intention), soit sur un centre de transit.

En effet, le Bumidom a prospecté dans cette intention les hôtels meublés et les foyers de jeunes travailleurs, et a réuni 96 lits répartis dans les principaux centres d'implantation.

Ces lits sont également mis à la disposition des stagiaires F. P. A. en attente de placement après avoir effectué un stage de formation, des militaires démobilisés et des familles regroupées en transit.

En 1965, le Bumidom envisage d'accroître le nombre de logements susceptibles d'être attribués aux célibataires, en particulier aux stagiaires F. P. A. et aux agents hospitaliers.

Pour cela, des contacts sont pris avec les œuvres laïques pour remettre en fonction un centre de vacances et réserver des lits dans leur foyer, spécialement à Compiègne, Marseille, Tours et Lyon.

Pour le migrant dont le Bumidom a regroupé sa famille en prenant à sa charge une partie de la dépense, des appartements sont retenus auprès de certains offices H. L. M.

Enfin, quelques sociétés de constructions ont accepté d'accorder aux migrants présentés par le Bumidom des droits de « Client privilégié ».

Malgré cela, le problème du logement reste difficile à solutionner et représente un sérieux frein aux regroupements familiaux. Pour pallier cette difficulté, il a été envisagé :

— d'une part, l'achat d'un terrain de 1.500 m² situé à Villenave-d'Ornon, commune limitrophe de Bordeaux, et destiné à être concédé par bail emphytéotique de soixante-cinq ans à la société H. L. M. Résidence, qui construira 80 appartements mis à la disposition de migrants désignés par le Bumidom. Ces logements deviendront la propriété de cette société à la fin du bail susvisé ;

— d'autre part, d'acquérir par le versement aux offices H. L. M. d'une participation pour obtenir le droit de faire loger en priorité les familles de migrants.

6. — Concours sociaux.

Pour faciliter au migrant son intégration dans son nouveau milieu d'existence, le Bumidom lui a acquis le concours du comité d'action sociale en faveur des originaires des Départements d'Outre-Mer (C. A. S. O. D. O. M.) par une convention signée le 19 mai 1964. Il met aussi à sa disposition un foyer réunionnais qui a été ouvert au 59, rue du Cardinal-Lemoine, et se propose d'aider à la création d'un foyer antillais dans un proche avenir.

Par ailleurs, il a demandé au syndicat national des employeurs d'inviter ses adhérents à faciliter, par leur compréhension, l'adaptation de nos compatriotes de l'Outre-Mer.

Enfin, une aide sera accordée aux œuvres sérieuses qui apporteront leur concours aux migrants dans les grands centres de province.

S'entourant des meilleures garanties le Bumidom, après avoir réalisé les programmes des années 1962, 1963 et 1964, envisage en 1965 l'implantation de 8.000 personnes, soit un contingent double de celui de l'année en cours.

Il s'est fixé comme objectif les données du tableau ci-dessous calculé au vu des résultats de prospections qu'il a déjà effectuées.

	MIGRATIONS MASCULINES			MIGRATIONS FÉMININES				
		Martinique.	Guadeloupe.	Réunion.		Martinique.	Guadeloupe.	Réunion.
F. P. A.	1.600	650	650	300	25	10	10	5
Autres formations profes- sionnelles					260			
C. E. M. J. de Nantes...						17	17	17
Sœurs de Montluc.....								15
Monitrices éducatrices de l'enfance						10	10	10
Ecoles d'infirmières.....						5	5	5
Monitorat ménager.....						10	10	10
Aides soignantes.....						15	15	15
Maîtresses de petites classes								4
Divers	120	40	40	40		20	20	20
Militaires démobilisés.....	700	300	300	100				
Placements directs	1.200	450	450	300	800	300	300	200
Placements agricoles.....	60			60				
Placements après forma- tion préalable	60			60				
	3.740	1.440	1.440	860	1.085	387	387	311

Total	4.825 personnes.
Regroupements familiaux	3.000 personnes.
Soit	7.825 migrations.

ANNEXE V

PRECISIONS SUR LE STATUT, LA COMPOSITION ET LES OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE DE L'ÉLECTRICITÉ DE LA MARTINIQUE

1. — *La loi n° 61-1321 du 7 décembre 1961 a mis fin au privilège de la Compagnie martiniquaise de Distribution d'Electricité (C. M. D. E.).*

La création d'une Société d'économie mixte à qui ont été confiées la production et la distribution d'électricité a permis :

- de rétablir les conditions techniques indispensables pour faire face aux besoins en énergie électrique d'un département en expansion rapide (mise en place de nouveaux moyens de production, mise en place de lignes et de postes, notamment à Fort-de-France), afin de permettre le raccordement de nouveaux abonnés dont une grande partie en avait exprimé la demande depuis fort longtemps ;
- de diminuer le prix de vente du courant de 20 %.

Bien que ces *dispositions* soient encore très récentes, elles ont eu, déjà, une incidence très nette sur le développement de la distribution que reflètent les éléments statistiques principaux :

	1961.	1963
Production	24.698.000 kWh	31.681.000 kWh
Abonnés	16.435	18.479

2. — *Renseignements administratifs sur la société.*

Forme de l'entreprise : Société d'économie mixte.

Siège social : Fort-de-France (Martinique).

Constitution de la société :

- Comité directeur du F. I. D. O. M. du 10 juillet 1962 ;
- Arrêté interministériel du 2 septembre 1962.

Capital. — 3 millions de NF souscrits à concurrence de :

- 900.000 NF par la Caisse centrale sur fonds F. I. D. O. M. ;
- 750.000 NF par l'E. D. F. ;
- 900.000 NF par le département de la Martinique ;
- 240.000 NF par les collectivités et établissements publics locaux ;
- 210.000 NF par les actionnaires privés.

Objet. — La société a pour objet, dans le département de la Martinique, toutes entreprises et toutes opérations concernant la production, le transport, la répartition, la distribution et l'utilisation de l'énergie et, éventuellement, l'adduction, le pompage et la distribution de l'eau.

Conseil d'administration :

- 1 représentant du Ministre d'Etat chargé des D. O. M. ;
- 1 représentant du Ministre de l'Industrie ;
- 1 représentant du Ministre chargé des Affaires économiques ;
- 1 représentant du Préfet de la Martinique ;
- 3 représentants du département :
 - 2 désignés par le Conseil général ;
 - 1 désigné par le personnel de la société.

La Caisse centrale de Coopération économique :

- 1 représentant des collectivités et établissements publics locaux ;
 - 1 représentant des actionnaires privés ;
 - 2 représentants d'Electricité de France.
-

ANNEXE VI

COMMENT SE JUSTIFIE LA NON-UTILISATION DES DOTATIONS INSCRITES AU CHAPITRE CONCERNANT L'ACQUISITION DE LA ZONE DES « CINQUANTE PAS GEOMETRIQUES » ?

La dotation de 12 millions de francs inscrite à ce chapitre était destinée à permettre l'acquisition au Service des Domaines de terrains de la zone dite des « cinquante pas géométriques », qui fait partie du domaine privé de l'Etat, en vue de l'utilisation de ces terrains à des fins agricoles par application du décret n° 61-561 du 3 juin 1961.

La mise en œuvre de ce décret a nécessité d'assez longs délais pour la réalisation d'un important travail d'études, de délimitation et d'expertises des parcelles de la zone des cinquante pas utilisables pour l'agriculture.

Compte tenu de ces délais, la priorité a été accordée aux autres moyens de réalisation de la réforme foncière des départements d'Outre-Mer, c'est-à-dire essentiellement le développement des opérations d'accession à la petite propriété rurale et l'application des différentes dispositions prévues par la loi du 2 août 1961.

Il en résulte qu'il sera certainement possible de réaliser des économies sur le crédit de 12 millions de francs prévu au chapitre 68-10; ce crédit ne sera utilisé que pour un montant sensiblement inférieur à l'estimation initiale; lorsque ce montant exact sera connu le crédit pourra être ajusté en conséquence.

ANNEXE VII

PROGRES REALISES DANS LA RECHERCHE DE LA DIVERSIFICATION DES CULTURES

Les services relevant du Ministère de l'Agriculture aidés par la Satec et les Caisses régionales de Crédit agricole ont entrepris un certain nombre d'actions permettant soit le développement de cultures qui, dans le passé, ont contribué à la prospérité économique des départements d'Outre-Mer, soit d'implantation de cultures nouvelles qui devraient normalement convenir aux conditions climatiques de ces départements, soit l'amélioration de la productivité des cultures vivrières et maraîchères.

C'est, dans ces conditions, que les producteurs ont été invités à se grouper afin d'échapper au commerce spéculatif. A titre d'exemple, il a été institué en Martinique la Coopcao qui groupe un certain nombre de planteurs de cacao et qui a surtout pour objectif le séchage et la fermentation du cacao dans des conditions normales ; les résultats de l'action commune de ce groupement sont déjà satisfaisants puisque les ventes ont permis de valoriser la production de 90 francs à 195 francs le kilogramme.

En matière d'élevage, il y a lieu de citer le développement de l'insémination artificielle et les créations de stations de monte qui donnent des résultats intéressants tant en matière de production de viande qu'en matière de production laitière. De même les créations de pâturages ont pris un rythme annuel très satisfaisant à la suite des primes d'encouragement distribuées aux agriculteurs.

Aux Antilles, les essais de culture de tabac ont révélé l'intérêt de certaines variétés, notamment des tabacs de cape ; un groupe privé s'intéresse aux essais en cours et procède actuellement à une étude de prix de revient.

Le thé à la Réunion a pris une extension pendant les premières années du 4^e Plan auprès des petits agriculteurs mais cette extension s'est quelque peu ralentie à la suite de difficultés de financement d'une usine de traitement. Ces difficultés sont aujourd'hui applanies et l'usine fonctionnera en novembre prochain, ce qui permet d'espérer une reprise rapide du développement des cultures.

De même, un effort particulier a été fait en faveur de la floriculture. Aux Antilles, le développement des ventes d'Anthurium sur la métropole est passé de 3.350 francs en 1960 à 240.000 francs en 1963. A la Réunion, les floriculteurs se sont groupés au sein de la « Sica — Fleur de Bourbon » qui compte exporter d'ici cinq ans 300 tonnes de fleurs par an.

Il est à noter que pour faciliter l'ensemble de ces actions tant en faveur des productions de base que de la diversification des cultures, le Ministère de l'Agriculture a mis en place 13 foyers de progrès agricole : 3 en Guadeloupe, 4 en Martinique, 5 à la Réunion et 1 en Guyane et la Satec a créé depuis le début de l'année 1958, 76 Sica groupant 5.729 adhérents.